

PRESENTATION DU METIER

Le détenteur d'une habilitation électrique **(BE)** peut exercer ses fonctions au sein de tout type d'entreprises ou organismes privés ou publics. Son travail consiste à effectuer des interventions simples sur des installations et/ou ouvrages électriques.

PUBLIC VISE

Tout public non-électricien de métiers, (agent de sécurité, employé de bureau, agent de ménage...) effectuant des manœuvres et/ou opérations simples sur des installations et/ou ouvrages électriques.

PRE-REQUIS

- Disposer d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle.
- Être apte à son travail et à comprendre des consignes électriques.

OBJECTIF DE FORMATION

Connaître les dangers de l'électricité et analyser le risque électrique.

Exécuter en sécurité des interventions élémentaires de remplacement dans un environnement présentant des risques électriques et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

L'habilitation électrique est une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. Elle nécessite une formation préalable.

C'est la reconnaissance, par l'employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées.

MODALITES DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

Feuille de présence

Attestation de fin de formation.

Questionnaire de satisfaction aux stagiaires à la fin de la formation...

Délivrance d'une attestation de formation en habilitation électrique (BE) avec un avis nominatif et individuel à adresser à l'employeur.

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- décret du 30 août 2010, N° 2010-1018 rendant obligatoire la formation à l'habilitation électrique pour les entreprises.
- décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage et norme NF C18-510.

FORMACODE ET REFERENCE REGLEMENTAIRE

Formacode

24049 – HE - NSF : 255 - Electricité, électronique (non compris automatismes).

Références réglementaires

- décret du 30 août 2010, N° 2010-1018 rendant obligatoire la formation à l'habilitation électrique pour les entreprises.
- décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage et norme NF C18-510.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTENU**THEORIE**

- la réglementation sur la sécurité électrique applicable aux opérations et manœuvres d'ordre électrique (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)
- les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection.
- L'évaluation et la prévention des risques électriques pour des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique.
- la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.
- les prescriptions de sécurité électrique pour non-électriciens dans le cadre d'opérations simples et de manœuvres du domaine basse tension (BT).

REALISATION DE TRAVAUX PRATIQUES : utilisation des équipements de protection - simulation de chantier.

Reconnaitre les matériels électriques de basse et très basse tension Citer les moyens de protection individuelle et les limites de leur utilisation, ainsi que limites de l'habilitation.

BE Manœuvre

Nommer les informations et documents à transmettre au chargé d'exploitation.
Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.
Réalisation de travaux pratiques.

MODALITES D'ORGANISATION

Durée totale minimum :

21 heures

Effectif minimum et maximum :

De 4 personnes minimum à 12 personnes maximum en présentiel

Modalités d'intersession :

Sans objet

Méthodes pédagogiques :

Alternance des méthodes pédagogiques suivantes : les méthodes affirmatives, interrogatives, et les méthodes actives

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

Moyens pédagogiques :

Présentations Powerpoint, vidéos, plateformes e-learning, livret pédagogique

- * Le formateur a à disposition tout le matériel de formation nécessaire :
- * Plusieurs ordinateurs portables (sous Windows)
- * Les logiciels appropriés
- * La connexion Internet et à notre serveur
- * Les supports papiers
- * Ecrans interactifs

Moyens techniques :

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet

Plateau technique validé par Bureau de la prévention et de la réglementation incendie de Paris.

Liste des matériels et équipements :

- * Extincteurs (eau, poudre, Co2) en coupe
- * Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
- * Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des évènements avec possibilité de lecture.
- * Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- * Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- * Système de sécurité incendie de catégorie A raccordé à des DAS
- * Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)
- * Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement * Un clapet coupe-feu équipé
- * Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
- * Emploi du téléphone (réception, appel)
- * Registre de prise en compte des évènements (heure, motif, localisation, traitement)
- * Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
- * Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
- * Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel
- * Ouvrages en relation avec la matière enseignée
- * Plusieurs jeux de plans
- * Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc.)
- * Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM

Qualification des formateurs :

Nos formations sont animées par des formateurs disposant des compétences techniques, professionnelles pratiques ou théoriques en rapport avec le domaine de connaissance concerné et ayant la capacité de transmettre leurs connaissances

EVALUATIONS FORMATIVES

- * Le formateur met en place des évaluations afin de valider les acquis en cours de formation
- * Le formateur déclenche l'évaluation au moment le plus opportun dans le parcours d'un stagiaire ou d'un groupe de stagiaires. Une évaluation complémentaire peut être proposée au candidat pour les compétences non maîtrisées.
- * Fiche d'évaluation Questionnaire pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique
- * Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité IFPS

☎ : 01 4631 46 02 – 07 61 73 20 10 @ : contact@ifps-formation.fr

345 - 347 Avenue du Général De Gaulle – 92140 CLAMART

N° Siret : 828 914 224 – APE 8559A – Déclaration d'activité N° 1178374578 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVE

Sa présence du stagiaire est obligatoire à l'ensemble des séquences programmées.
Evaluation théorique et pratique sanctionnée par un « Avis après formation ».
La périodicité du recyclage préconisée par la norme NF C18-510 est de 3 ans

LE COUT DE LA FORMATION

Nous contacter

LIEU DE FORMATION

Adresse : 345 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART France

ACCES

Métro ligne 13 Porte de Chatillon - Tramway T6 Mail de la Plaine
Depuis la Gare Saint Lazare ligne L Viroflay rive droite puis T6 direction Chatillon arrêt Mail de la Plaine
Depuis le RER B Massy Palaiseau, Arcueil Cachan Bus 395 et 390

ACCESSIBILITE

- * Référent Handicap : **Monsieur Azie EUSTACHE** , téléphone : 07 61 73 20 10
- * Les conditions d'accueil et d'accès du public en situation de handicaps sont respectées (physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques).
- * Le personnel IFPS en contact avec le public est sensibilisé à l'accueil et à l'accompagnement de ces personnes.
- * Un référent pour les personnes en situation de handicap est déclaré sur le registre d'accessibilité disponible à tout public.

CONTACT

Site internet : www.ifps-formation.fr

